

Ateliers du Cisme Dernier arrêt 2017 à Angers

La 4^{ème} édition des Ateliers du Cisme 2017 se tiendra à Angers, le 7 décembre prochain. Parmi les sujets proposés : communication interne et externe, prévention des risques physiques, place de Qualité...

Pour leur dernier arrêt en 2017, les Ateliers du Cisme se poseront à Angers, le 7 décembre prochain, dans l'enceinte de l'hôtel Mercure Angers Lac de Maine.

Près d'un an après la parution des nouveaux textes impactant l'activité et l'organisation des SSTI, cette édition se veut poursuivre un travail sur les mises en application pratiques (Action en Milieu de Travail), sur la réflexion inhérente à l'organisation (Qualité) ou encore sur le besoin de communication dans un contexte de changement.

Les thèmes retenus pour Angers sont donc les suivants :

1. Communiquer en interne et en externe

- Quels sont les messages à diffuser dans la période actuelle ? Aux adhérents, aux salariés, aux personnels des SSTI ?
- Par qui ? Par quels moyens ? Place des réseaux sociaux ?

2. Rendre compte de l'activité des membres de l'équipe pluridisciplinaire

- Comment ? Selon les métiers ? Selon les types d'activités ?
- Que souhaite-t-on mettre en valeur ?



- Avec quels indicateurs ? Avec quels indicateurs partagés avec d'autres SSTI ?

3. Agir collectivement à l'échelle régionale

- Quelles actions communes possibles, en s'appuyant sur quelle organisation ?
- Quels critères d'efficacité, de lisibilité de l'action ?
- Quels bénéfices ?

4. Améliorer l'organisation en continu

- Comment améliorer l'organisation dans les secteurs au bénéfice de la mission ?
- Comment maîtriser l'organisation dans un contexte de changement, de départs et d'arrivées fréquents ?
- Intérêt de l'appui d'un service dédié à l'amélioration continue ?

Le programme et le bulletin d'inscription sont à retrouver dans l'Espace Adhérents du site (rubrique Ateliers ou compléments de lecture des IM) et à retourner à ateliersducisme@cisme.org avant le 30 novembre 2017. L'édition suivante se tiendra en février 2018.

Créés comme un relais de la Démarche de progrès du Cisme, après la parution des textes réformant l'organisation des SSTI, les Ateliers du Cisme sont ouverts à tous les professionnels des SSTI : directeurs, présidents, membre des équipes pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmiers, IPRP, ASST...), administratives ou supports. Organisés en mode inter-régional, ils se tiennent quatre fois par an et se veulent des forums de discussion et d'échanges de pratiques entre Services, permettant aux participants de repartir avec de nouvelles approches et méthodologies. Les supports de présentation et outils partagés par les SSTI orateurs sont ensuite mis à disposition sur le site du Cisme. Parmi les thèmes abordés au cours des précédentes éditions : l'analyse du besoin en Santé-Travail, l'élaboration du projet de Service, l'accompagnement au changement, la contrepartie à l'adhésion, les fiches de poste... A noter que les sujets sont choisis en fonction des besoins exprimés des adhérents : les SSTI sont donc invités à faire connaître leurs suggestions via l'adresse mail : ateliersducisme@cisme.org. ■

Aboutissement de la négociation de branche relative à la formation professionnelle tout au long de la vie

Dans le cadre de l'obligation triennale de négocier, les partenaires sociaux avaient récemment ouvert les discussions relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils viennent tout juste d'aboutir à un accord, **qui est soumis à signature jusqu'au 22 novembre prochain.**

Cet accord réaffirme qu'une véritable politique de formation constitue un le-

vier déterminant pour créer le cadre le plus favorable à l'acquisition et au développement des compétences permettant de donner des réponses adaptées aux besoins des salariés suivis et des employeurs dans les SSTI.

Les principales dispositions portent sur la GPEC, les dispositifs de formation (plan de formation, entretien professionnel, VAE, CPF, CIF, contrat de

professionnalisation, contrat d'apprentissage, etc.), et le montant de la contribution des SSTI au titre de la formation professionnelle.

Une fois signé, le texte pourra faire l'objet d'une analyse, notamment dans les prochaines Informations mensuelles. Il sera également mis en ligne sur le site internet du Cisme. En attendant, il n'est pas applicable. ■